

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 29 (1967)
Heft: 1

Rubrik: Qu'est-ce qu'une communauté d'utilisation de matériels agricoles?

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Qu'est-ce qu'une communauté d'utilisation de matériels agricoles ?

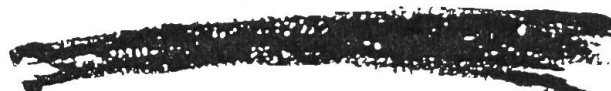
Un groupement formé de plusieurs agriculteurs possédant en propre des machines, instruments, appareils et installations qu'ils désirent mieux exploiter en envisageant leur emploi également sur des domaines voisins et selon un mode de paiement ne comportant pratiquement pas de versements en espèces.

Ainsi une communauté d'utilisation de matériels agricoles

n'est pas une coopérative d'achat et
d'utilisation de machines agricoles
ne possède pas de matériels en propre
n'oblige pas à exécuter tel ou tel travail
ne réalise pas de bénéfices.

Le principe fondamental sur lequel repose une communauté d'utilisation de matériels agricoles est celui-ci:

**Chacun peut faire -
Aucun ne doit faire**



Tout membre d'une communauté d'utilisation de matériels agricoles

... a la possibilité :

- de faire mieux fructifier le capital qu'il a investi dans ses machines!
- de réaliser la mécanisation intégrale de son exploitation sans devoir acheter d'autres machines!
- d'effectuer ses travaux d'extérieur de ferme avec des frais de machines correspondant à ceux d'une grande exploitation entièrement rationalisée!
- d'utiliser l'argent ainsi épargné par cette mécanisation intégrale pour rationaliser ses travaux d'intérieur de ferme et ses travaux domestiques!

- de renoncer à faire exécuter certains travaux par sa femme et ses enfants!
- d'améliorer son revenu en effectuant des travaux dans le cadre de la communauté d'utilisation de matériels agricoles
- de prendre quelques jours de vacances bien mérités s'il en a l'envie (gains de temps réalisés par l'emploi accru de machines)

... mais n'y est pas obligé !

Grâce à ce mode à la fois facultatif et organisé d'aide entre voisins, entraînant sans difficultés une rationalisation et une spécialisation de l'exploitation, la communauté d'utilisation de matériels agricoles permet:



- d'alléger les travaux
- d'augmenter le revenu
- de laisser plus de temps libre (jours de repos, jours de vacances)

A l'heure actuelle, on compte en Suisse plus de 50 communautés d'utilisation de matériels agricoles qui toutes marchent bien. On sait aussi que la fondation d'autres communautés de ce genre est prévue pour ainsi dire partout dans notre pays, ou tout au moins envisagée. Afin que ces agriculteurs progressistes et doués d'initiative puissent bénéficier de conseils autorisés lors de la création de telles communautés (COUMA), la Commission technique III de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs organisera au début de l'année 1967, en divers endroits de Suisse, des réunions d'information à l'intention des promoteurs de la fondation de communautés d'utilisation de matériels agricoles. Lors de ces réunions, les agriculteurs seront renseignés en premier lieu ou par téléphone (056) 41 20 22 sur les buts d'une COUMA, ainsi que sur la façon de procéder au moment de sa création. Il va sans dire que les assistants auront également la possibilité de poser des questions. Que tous ceux qui tiennent à participer à une de ces réunions d'information veuillent bien s'annoncer par carte postale à l'adresse suivante:

Association suisse de
propriétaires de tracteurs
Case postale 210
5200 Brougg AG